

RELEVÉ DE DÉCISION DU CONSEIL DU 5 FÉVRIER 2018 à 20H30

Présents : Pierre-Louis FILLET, Françoise Chatelan, Marie-Odile Baudrier, Jean-Louis Gontier, Pierre Hustache, Camille Michel

Absents : Monique Feugier, Gilles Chazot, Emmanuel Drogue,

1 – Programme forestier 2018

Julien Michelas, agent ONF présente le programme des actions pour l'année 2018. Il se décompose comme suit :

Programme des ventes (parcelle 4 en vente sur pied) : estimation 26 000 € HT

Chablis : 30m³ en régie 1 350 € HT

Travaux patrimoniaux : dégagement de semis 1 840 € HT
(subvention Région : 552 euros)

Exploitation des chablis 890 € HT

Le Conseil municipal approuve le programme.

2- Rythme scolaire pour l'année scolaire 2018 – 2019

Camille Michel présente le scénario retenu par le conseil d'école du 1^{er} février 2018. Les enseignants sont favorables au maintien de la semaine sur 4,5 jours. Les réponses des parents aux questionnaires n'ont pas fait ressortir de tendance. Le conseil d'école a donc décidé de maintenir l'organisation des rythmes scolaires sur 4,5 jours. Le conseil municipal suit l'avis du conseil d'école.

Les horaires pour l'année scolaire 2018-2019 seront les suivants :

Ecole maternelle St Julien en Vercors	Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	Mercredi
Classe	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30
NAP	13h30 - 14h15	/
Classe	14h15 - 16h30	/

Ecole primaire Saint Martin en Vercors	Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	Mercredi
Classe	8h30 - 11h45	8h30 - 11h30
Classe	13h45 - 15h45	/
NAP	15h45 - 16h30	/

3 – Demande au Préfet d'un arrêté de cessibilité et de saisine du Juge des Expropriations pour le PPI de la source de Pied Chatelet

Monsieur le Maire rappelle que par courrier en date du 13 avril 2017, la Commune a notifié à M. Gérard Glénat la proposition d'achat du périmètre de protection immédiat (PPI) de la source de Pied Chatelet soit un détachement de 1870 m² de la parcelle B493 au prix de 50 centimes du m². Malgré plusieurs courriers et échange par courriel entre la commune et M. Gérard Glénat et son avocat, le cabinet Odysée Avocats, une acquisition à l'amiable n'a pas pu aboutir.

Après avoir consulté les services de la Préfecture de la Drôme et la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne - Rhône - Alpes, le Maire propose de demander au Préfet de la Drôme l'établissement d'un arrêté de cessibilité pour le PPI de la source de Pied Chatelet. Cet arrêté permettra ensuite au Préfet de saisir le Juge des Expropriations en vue de l'expropriation des terrains nécessaires à l'établissement du périmètre de protection immédiat.

D'autre part, l'article 1 de l'arrêté de DUP prévoit que l'établissement de l'arrêté de cessibilité et les expropriations éventuellement nécessaires doivent être réalisés dans un délai de cinq ans soit avant le 24 juillet 2018. Au vu des délais et de la situation de blocage, Monsieur le Maire propose de demander la prorogation de l'arrêté ci dessus mentionné

Le Conseil approuve à l'unanimité.

4- Demande de subvention DETR 2018 pour les travaux de périmètres de protection des sources de Pied Chatelet, des Orcets et Roche

Le montant des acquisitions en pleine propriété des PPI, des travaux de protection des captages et la pose des compteur s'élèvent à :

- Source Pied Chatelet :
 - Acquisition PPI : 1435,00 euros
 - Frais de détachement de parcelle: 884 euros
 - Travaux de clôture : 12 234.90 euros HT
 - Travaux complémentaires pour le compteur volumétrique : 2 156.50 euros
- Source des Orcets :
 - Acquisition PPI : 378,00 euros
 - Frais de détachement de parcelle: 944 euros
 - Travaux : 5 125.50 euros HT
- Source Roche :
 - Acquisition et indemnisation PPI : 1 284,50 euros
 - Frais de détachement de parcelle: 824 euros
 - Travaux : 9 167.50 euros HT
 - Comptage des prélèvements : 705.00 euros HT

Le montant global de l'opération s'élève à 35 138.90 euros HT.

La Commune a obtenu également une subvention de l'Agence de l'Eau pour ce programme d'un montant de 16 740 euros.

Le Conseil municipal approuve l'opération ci dessus et sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR exercice 2018)

4 – Travaux d'aménagement de la traversée

Une réunion a eu lieu entre M. le Maire, Nicolas Meffre de l'entreprise Cheval et Jean-Luc Aubenas du conseil départemental en charge du service des routes – secteur nord. L'entreprise a reconnu la mauvaise qualité du revêtement. Il sera repris au printemps 2018. Les travaux seront réalisés route fermée.

Marie-Odile Baudrier présente les préconisations de la commission aménagement :

- Pose de quilles sur les bordures de trottoirs pour éviter le stationnement sur les trottoirs
- Marquage des bordures des marches de la place et de la salle des fêtes avec de la résine
- Pose de poubelles à la bascule et aux WC
- Pose d'un banc devant la maison Faresse. Un banc sera crée autour du tronc des tilleuls.
- Pose d'écluse avec des séparateurs jardinières au niveau des entrées nord – sud et dans la rue de la bascule

Une demande de subvention au titre des amendes de police sera faite lorsque les devis seront établis.

Réflexion sur les zones de stockage de neige : place de la fontaine, au niveau des parkings de l'école et de la grange Marcon.

5 – Grange Marcon réunion publique du 9 février 2018

Pierre-Louis Fillet a préparé cette réunion avec le CAUE qui co animera cette réunion. Les personnes absentes pour également faire remonter leurs remarques.

Discussion sur la fusion des communes et sur les projets communs : école, Fête du Bleu ...

6 – Planning budgétaire

Débat d'orientation budgétaire le 5 mars

Vote des comptes administratifs, des comptes de gestion pour 2017 et des budgets 2018 le 5 avril

Lors de la réunion du 5 mars, Jean-Louis Gontier présentera un récapitulatif des projets en cours dont le jardin de village et l'adduction eau potable des parcelles constructibles aux Barons.

7 – Présentation du projet de chaufferie bois

Camille Michel présente le dossier préparé avec l'aide de l'ADIL sur le projet de création d'un réseau de chaleur pour les bâtiments communaux alimenté par le chaufferie bois déchiqueté. Puissance nécessaire estimé à 150 kWh avec 2 ou une seule chaudière. Cela nécessitera la création d'un local de stockage derrière l'école. Il n'est pas possible de le créer vers la salle des fêtes.

Les travaux peuvent être subventionnés jusqu'à 70 % si une seule chaudière installée.

Discussion autour des autres énergies renouvelables, articulation avec le projet de la grange Marcon, prévoir d'inclure les logements de la Poste et du presbytère. Scinder en deux projets : les bâtiments communaux / la Grange Marcon et les logements communaux de la Poste et du Presbytère et la salle des fêtes.

Camille Michel organise une réunion avec l'ADIL.

8 – Projet d'aménagement du jardin des Vercoquins

Ce projet est mis en suspens suite à la démission du bureau. Si le projet est repris la commune devra reprendre le muret de la cour de l'école et prévoir la création d'un abri bus. L'entreprise Blanc a transmis un devis de 6 300 euros HT pour reprendre le muret.

9 – Travaux de la fontaine

Le conseil arrête sa position sur la solution suivante : alimentation par la source de la grange Marcon et par le réseau d'eau potable. Cela nécessite dans le regard dans la fontaine : la pose d'un compteur, d'un clapet anti retour et d'un by pass et dans un regard à créer au bassin de la grange la pose d'un compteur. Un devis sera demandé aux entreprises.

10 - Renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires

Le Conseil municipal donne mandat au conseil de gestion de la Drôme de procéder pour son compte à un marché public pour la mise en place d'un contrat d'assurance statutaire.

11- Accord pour la mise à disposition de la salle des fêtes pour une représentation théâtrale et pour l'organisation de la course de parapente TransDromoise.

12- Préparation de la cérémonie du 11 novembre 2018

Il est décidé d'organiser le centenaire de l'armistice de 1918 en commun avec la commune de St Martin en Vercors et le groupe Patrimoine. Françoise Chatelan propose d'élargir la réflexion à la notion de conflit.

13 – Divers

Marie Odile Baudrier informe les conseillers de l'avancée du projet de sentier artistique. Jérôme Aussibal recherche des financements (Feder, PNRV ...). Discussion autour des œuvres d'art et la pédagogie. La boucle autour de la Bourne est mis en suspens. Pour la projection Surf the line, Anicet Léone demande une indemnisation des frais de déplacement.

Françoise Chatelan demande que la table du conseil soit réparé, de prévoir la taille des tilleuls, la pose du portail du champ à côté de la salle des fêtes.

Jean-Louis Gontier demande de revoir les renvois d'eau sur le chemin du Pas du Fouillet et de remplacer les plateaux de l'avaloir et de nettoyer le décanteur.

L'exposition des photos à la salle des fêtes, appréciée par les utilisateurs ne sera pas permanente. Possibilité de refaire des agrandissements.

Fin du conseil à 23h.